

# CAISSE DE GRÈVE mode opératoire

Grâce aux dons récoltés pour la caisse de grève (presque 2000€), nous pouvons maintenant redistribuer cette somme aux grévistes afin de compenser modestement les pertes liées au mouvement de grève qui s'est tenu du 8 novembre au 22 décembre sur le réseau France 3.



Tous les salarié·es grévistes sont concernés, CDD, CDDU et CDI, que vous soyez syndiqués ou non, à condition de remplir les deux critères suivants :

1. Attester sur l'honneur ne pas avoir déjà bénéficier d'une autre caisse de grève (certains syndicats, CGT par exemple, nous ayant indiqué avoir leur propre caisse de grève pour leurs adhérents, ou certains sites ayant organisé une caisse locale)
2. Avoir atteint le seuil de déclenchement, selon votre situation :
  - Si votre revenu brut mensuel est **inférieur ou égal à 3500€** : Il faudra avoir fait grève plus d'une journée, ou équivalent en heure ou demies-journées\*, sur l'ensemble du mouvement.
  - Si votre revenu brut mensuel est **supérieur à 3500€** : Il faudra avoir fait grève plus de deux journées, ou équivalent en heure ou demies-journées\*, sur l'ensemble du mouvement.

\* L'équivalence se fait sur le montant de la retenue sur salaire : 1 journée de grève équivaut à environ 6x 59min de grève, ou à une demi-journée et deux fois 59min.

**Si vous remplissez ces deux critères, alors vous êtes éligibles pour bénéficier de la caisse de grève.**

Les retraits sur votre fiche de paie effectués au-delà du seuil feront l'objet d'une compensation, qui sera calculée selon un pourcentage dépendant de vos revenus.

En effet, alors que le pouvoir d'achat de chacun est largement entaillé par l'inflation, l'impact d'un retrait de 200€ pour un revenu mensuel net inférieur à 2200€ n'est pas le même qu'un retrait de 400€ pour un revenu mensuel net supérieur à 3600€. C'est pourquoi les compensations financières iront de 30% à 70% selon vos revenus.



**Vous pouvez adresser votre demande d'aide financière au titre de la caisse de solidarité, sur l'adresse mail suivante et nous vous indiquerons la marche à suivre :**

**[syndicatsudftv@gmail.com](mailto:syndicatsudftv@gmail.com)**